***Séminaires intersessions sur***

***« Les impacts négatifs du non-rapatriement des fonds illicites***

***sur la jouissance des droits de l’homme »***

***Déclaration de la Tunisie lors du Panel sur « défis et bonnes pratiques pour une coopération internationale efficace »***

***(08 février 2022 - 11h.00 -13h.00)***

***Merci Monsieur le Président,***

**Mes remerciements s’adressent également à Mme la Haute-Commissaire pour sa déclaration préliminaire, ainsi qu’à tous les panélistes pour leurs édifiantes contributions.**

***Monsieur le Président,***

Le Séminaire d’aujourd’hui revêt une importance et un intérêt particuliers pour mon pays, qui a été l’un des principaux initiateurs de la résolution 46/11, présentée depuis plus de dix ans par le Groupe africain, sur la thématique de ***« l’impact du non-rapatriement des fonds illicites sur la jouissance des droits de l’homme ».***

La priorité, qui lui est accordée, émane de notre profonde conviction commune de l’indivisibilité, l’interdépendance et l’universalité des droits humains, et de la responsabilité qui nous incombe à tous, de resserrer les rangs pour défendre et protéger ces droits, notamment lorsque l’humain fait face, comme c’est le cas aujourd’hui, à l’une des plus graves des pandémies aux effets dévastateurs, dans un contexte de vulnérabilité et de rareté des ressources.

Dans de telles circonstances, ce sont ces droits de l’homme, auxquels nous nous attachons tous, qui sont menacés et malheureusement pour longtemps.

Comme l'ont bien expliqué nos panélistes et le distingué collègue l’Ambassadeur du Kenya, dans sa déclaration au nom du groupe africain, les flux de fonds d’origine illicite privent plusieurs pays, en particulier dans notre continent africain, des ressources nécessaires à la réalisation des droits de l’homme, dont notamment les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier le droit au développement.

Ils constituent, de ce fait, un obstacle majeur aux efforts nationaux de relance économique et de réalisation des ODD, déjà confrontés à un déficit de financement à cause de la crise sanitaire.

Face à cette situation sans précédent, il est de notre responsabilité à tous de redoubler d'efforts pour le rapatriement rapide des avoirs illicites aux pays d’origine, car il s’agit, faut-il le rappeler, d’un droit inviolable et imprescriptible, puisque ces avoirs, spoliés et détournés reviennent de droit aux peuples victimes de la corruption et ses multiples facettes et moyens frauduleux et illégaux.

La solidarité et la coopération de toutes les parties prenantes pour aboutir à des résultats concrets et rapides, seront un message et un engagement sincères et responsables aux peuples dont les biens et richesses ont été spoliés. Cela apportera, la preuve tangible aux peuples, et surtout à la jeunesse, que les crimes liés à la corruption et aux passe-droits n’échapperont pas à l’impunité et ne tomberont pas dans l’imprescriptibilité, et qu’un lendemain respectueux des lois et des droits de l’homme et de la dignité humaine est tout à fait possible.

***Merci Monsieur le Président.***